



Des élu(e)s CGT avec vous !

Le 6 décembre 2018, vous voterez pour élire vos représentants pour 4 ans. La CGT entend continuer à défendre et promouvoir le service public territorial et les intérêts des agents. Ces dernières années, les régressions sociales ont été nombreuses et la CGT a défendu les revendications sans concession avec le gouvernement.

Les services publics constituent notre bien commun. La CGT se bat pour qu'ils le demeurent alors que le l'individualisme progresse au quotidien. Le service public n'a de sens que s'il répond aux besoins fondamentaux de la population courneuvienne. Le statut des fonctionnaires n'est utile que parce qu'il constitue une garantie pour les citoyens et les usagers d'avoir des agents publics impartiaux et exemplaires dans l'exercice de leurs missions.

Se porter candidat CGT est un engagement courageux et militant. C'est choisir d'intervenir au



nom des intérêts collectifs des femmes et des hommes qui travaillent à La Courneuve. Il est important que votre vote porte d'abord sur ceux qui vous sont proches, qui sont issus des différentes catégories (ouvriers, employés, maîtrise, cadres), des différents services et qui vous écoutent et qui agissent.

Vos représentants défendront d'abord **les droits individuels** : droit à exprimer son opinion sans représailles; droit à la formation, aux congés, avancement de carrière et

revalorisation salariale ; la mobilité interne. Vos représentants se batront aussi **pour le maintien et l'amélioration des droits collectifs** : une meilleure organisation de service respectueuse des agents; faire connaître votre opinion, demander des comptes à l'administration et à la Municipalité, faire respecter les conditions de travail, proposer un organigramme respectueux de la santé et de l'évolution professionnelle...

ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE !

En attendant ces élections, la CGT vous informe à la permanence de la Bourse du Travail. Téléphone : 01.49.92.62.95. / Poste 68 33

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !

LE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Notre statut de la fonction publique organise le dialogue social par des instances de consultation où les représentants des salariés sont élus. Le CTP est présidé par l'autorité territoriale. Il est composé d'un nombre équivalent de représentants de la collectivité et du personnel. En effet la **CGT a demandé et obtenu le maintien du paritarisme à La Courneuve et que seuls siègent des élus**. La durée du mandat est de 4 ans. Le CTP donne un avis sur les questions relatives à :

1. L'organisation et le fonctionnement des services
2. La formation professionnelle (plan de formation annuel), l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle
3. La modernisation des méthodes et techniques de travail et leurs incidences sur les personnels
4. Les orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, le régime indemnitaire
5. Le bilan social et le REC
6. La protection sociale complémentaire et l'action sociale
7. Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois

L'avis du CTP est consultatif mais obligatoire et permet d'examiner les nouvelles organisations du travail sur la qualité du service public et sur le personnel. La CGT rencontre les agents et les cadres des services afin d'entendre leurs positions. C'est une instance de dialogue social incontournable qui peut influencer sur les choix de gestion du service public et les décisions municipales lorsque les conditions du rapport de force sont réunies.

Quelques exemples de luttes des agents :

- ✓ La titularisation de plus de 20 agents (enfance, éducation...)
- ✓ Le maintien sur l'emploi des agents en reclassement
- ✓ Une organisation du service enfance plus respectueuse du travail des animateurs et directeurs des centres de loisirs
- ✓ Le suivi du cahier revendicatif à l'AQRU
- ✓ Des agents de maîtrise suffisants au service éducation
- ✓ Des missions revalorisées pour les gardiens des écoles (en cours)



Témoignage de Florence Piles, agent d'entretien, secrétaire générale du syndicat CGT, élue sortante :

« Je me représente au CTP. Pour chaque dossier je rencontre les agents afin de mieux comprendre leurs préoccupations et le fonctionnement des services. Ces rencontres sont toujours très enrichissantes. J'ai à cœur de faire remonter les avis des uns et des autres, d'être leur porte parole au niveau de cette instance. Je défends également la position de notre syndicat sur telle organisation de travail, qui n'est pas toujours partagée par les agents rencontrés, mais je suis aussi là pour défendre le bien-être collectif au travail qui repose sur les valeurs et les principes fondamentaux du service public. L'humain et le respect sont au centre de mes préoccupations. En tant que représentante du personnel, je suis de plus en plus confrontée à des situations de souffrance au travail. »



Témoignage de Belkacem Sahi, directeur de centre de loisirs, élu sortant :

« Je me suis engagé à la CGT et investi dans l'action depuis que le service enfance a subi réorganisation sur réorganisation. Je suis certain qu'il n'y aurait pas de droits pour les salariés sans la CGT, seul syndicat à agir avec et pour les collègues. Je souhaite représenter ma candidature au CTP car je veux agir avec les collègues pour améliorer leur organisation de travail et rendre un service public de qualité. Les élus CGT sont les moteurs du mouvement revendicatif. Je travaille avec mes collègues pour rechercher les solutions constructives aux problèmes en mettant en œuvre des savoir-faire CGT. C'est le sens de mon action au quotidien notamment au service enfance récemment en lutte pour de

DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS



LE COMITE D'HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents des services et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Les membres seront désignés par les syndicats en fonction du nombre de sièges gagnés au CTP. Le CHSCT veille à l'application de la loi.

1. Il procède à l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail.
2. Il effectue des visites de service et des enquêtes en cas d'accident du travail
3. Il contribue à la prévention des risques. Il donne son avis sur le règlement intérieur
4. Il propose des actions de prévention en matière de harcèlement moral ou sexuel
5. Il est consulté en cas d'aménagement important modifiant les conditions de travail

Les élu(e)s CGT ont souvent anticipé la dégradation des conditions de travail liée à la baisse des budgets et du gel des postes. Plusieurs interventions sur site ont mené à l'exercice du droit d'alerte, d'exiger le respect des conditions de travail (chauffage, congés) notamment dans les services qui accueillent du public (Pôle administratif ou CMS). Des rapports du Groupe d'Analyse et de Prévention (GAP) ont permis de préconiser des solutions. Des alertes ont par exemple permis de résoudre des problèmes de sécurité ou de présence possible d'amiante à proximité de l'école Joliot Curie.

Quelques exemples d'interventions des élu(e)s CGT :

- ✓ Des fontaines à eau dans les services et des EPI et vêtements de service à partir des besoins des agents
- ✓ L'aménagement de bureau au service prévention/sécurité et au Pôle administratif
- ✓ Des préconisations fortes suite à la livraison du nouveau CMS
- ✓ Des outils de traçabilité et de suivi des besoins des agents comme des réponses de l'administration
- ✓ Un meilleur éclairage de la rue Schramm pour des déplacements des agents en toute sécurité



Témoignage de Ali Kheladi, agent de maîtrise principal au service des sports, élu sortant :

« Je tiens à affirmer qu'il est vraiment indispensable d'avoir au CHSCT des représentants proches des agents et qui connaissent bien le fonctionnement des services et le travail au quotidien. Au cours du dernier mandat, j'ai été souvent sollicité sur des droits de retrait, des déménagements de service, des accidents du travail, des problèmes de mal-être... A chaque fois, j'ai été à l'écoute des agents et je suis intervenu pour faire respecter leurs droits.

J'ai participé à de nombreux GAP et j'ai travaillé sur des préconisations : aménagements de bureau, EPI... En tant qu'élu CGT au CHSCT, je suis le garant des intérêts du personnel en lien avec le service RH&DS »



Témoignage de Saïda Remadna, agent de maîtrise au service éducation, élue sortante :

« Je suis une élue CGT au CHSCT depuis 4 ans où j'ai appris à mieux connaître le fonctionnement de la collectivité. J'ai travaillé pour permettre à tous les salariés de s'épanouir au travail tout en rendant un service public de qualité. J'ai pu mesurer à de nombreuses reprises que la souffrance au travail était bien trop présente dans la collectivité et qu'il fallait la prévenir et la réduire. Les organisations, les conditions de travail peuvent être cause de souffrance ainsi que les comportements nocifs de certaines personnes. Il faut agir sur les trois aspects en même temps si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants. »

DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS

la
cgt

POURQUOI VOTER POUR LES CANDIDAT(E)S CGT ?



La ville de La Courneuve reste un territoire populaire dans lequel s'appliquent encore le Statut des fonctionnaires et des accords collectifs qui garantissent à tous les agents des droits sociaux au dessus du droit commun : aménagement et réduction du temps de travail (ARTT), protocoles d'accords sur le dialogue social, les droits syndicaux, le CASC. Les représentants CGT ont une solide connaissance de ces règles et assument leurs responsabilités avec intégrité pour préserver avant tout les intérêts de tous les agents publics.

La CGT est à vos côtés et se mobilise chaque jour pour défendre vos droits !

Par clairvoyance et pour protéger les agents, la CGT n'a pas toujours votée favorablement toutes les réorganisations de services. Les faits lui donnent raison. En effet, depuis le gel des effectifs dans certains services, nous sommes sollicités régulièrement pour défendre les droits individuels, le respect, la dignité et les conditions de travail des collègues.

La CGT est force de proposition et se fait le relais de vos revendications !

- ✓ - Nous avons présenté à la Direction Générale les revendications des gardiens
- ✓ - Nous avons demandé le maintien des congés exceptionnels
- ✓ - Nous sommes à l'initiative du plan de résorption des emplois précaires dans les services
- ✓ - Nous défendons un retour l'emploi pour les agents en reclassement ou en évolution professionnelle
- ✓ - Nous défendons des places de parkings proches des lieux de travail

Les élus CGT agiront pour :

- ➔ Peser sur les choix de la collectivité et exiger de la direction générale la transmission des informations avant que des décisions ne soient prises.
- ➔ S'opposer à tous les projets de réorganisation qui impliqueraient une suppression de poste ou des glissements de tâches au nom du maintien du service public.
- ➔ Soutenir chaque salarié en cas de situation inéquitable ou conflictuelle, de sanction abusive ou de harcèlement moral.
- ➔ Lutter et se mobiliser pour l'augmentation du pouvoir d'achat.
- ➔ Acquérir des droits nouveaux sans perte des conquits sociaux (congés, temps de travail, salaires, retraites)
- ➔ Améliorer les conditions de travail, pour préserver une qualité de vie professionnelle et une vie familiale équilibrée.

Les représentants CGT se donnent pour mission :

- ➔ D'organiser la solidarité avec les collègues
- ➔ De continuer à se mobiliser pour que l'agent soit reconnu comme une richesse et non comme un coût.
- ➔ Faire entendre que les agents ne sont pas en concurrence mais possèdent des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être complémentaires.
- ➔ Préserver l'emploi public statutaire, qualifié, durable et équitable.

Pour une défense efficace de nos droits et en acquérir de nouveaux !

Votez CGT, pour agir ensemble, être solidaire

Ensemble, tout est possible !

DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS

